



OPPOSITION SUR UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Mairie de Cerny
8 rue Degommier
91590 Cerny
Tél : 01 69 23 11 11
Fax : 01 69 23 11 10
@ : mairie@cerny.fr

Dossier n°	DP 91129 26 10036
Déposé le	23/07/2026
Affiché le	27/07/2026
Par	Monsieur Louis PROT
Demeurant	2 chemin des Carreaux 91590 Cerny
Pour	Panneaux photovoltaïques
Sur un terrain sis	2 CHE DES CARREAUX, 91590 Cerny
Cadastré	AO788

OBJET : OPPOSITION SUR UNE DECLARATION PREALABLE

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/07/2017, modifié le 19/01/2018 et le 27/09/2023 ;
Vu l'avis de dépôt de la demande affiché en mairie en date du 27/07/2026 ;
Vu la demande susvisée ;
Vu l'avis conforme favorable avec prescriptions de l'UDAP 91 en date du 04/09/2026 , annexé au présent arrêté ;

Vu l'article UB 11 du PLU qui stipule que pour l'aspect extérieur des constructions
Les dispositions du présent article pourront être aménagées s'il s'agit de projets d'architecture contemporaine de qualité, ou de projets utilisant des technologies énergétiques nouvelles, sous réserve toutefois que leur intégration dans l'environnement naturel ou le paysage urbain soit particulièrement étudié.

(...)

Les citernes, les paraboles et les installations similaires seront implantées de telle manière qu'elles ne soient pas visibles de la voie publique.

Leur bonne insertion aux volumes de la construction devra être recherchée : panneaux solaires sur un appentis, un volume de transition, ou une annexe de volume plus discret que le bâtiment principal, ou traités en verrière en bas de pente, ... paraboles adossées au conduit de cheminée et jamais implantées sur les façades, ...

Considérant que le projet prévoit l'installation de 2 panneaux photovoltaïques sur le pignon sud (pignon aveugle) de la construction, qui ne s'intègrent pas dans la construction existante et qui sont visible depuis la voie publique

ARRÊTE

Article 1 : Opposition est faite à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande.

Fait à Cerny, Le 7 septembre 2026

Le Maire,


Marie-Claire CHAMBARET

